Image not found or type unknown

Travaux affectant partie privative

Par **medkaon**, le **06/05/2010** à **13:33**

Bonjour,

Suite à des travaux de remplacement de conduites dans notre copropriété, les colones d'eaux (alimentation et
evacuations) ont été déplacées par rapport à la disposition intiale (traversant parties privatives cuisines et
salle de bain) pour ne plus passer que par les parties communes (cage d'escalier). Ce faisant les colonnes ont
été candamnées dans les parties privatives. Parceque initialement la mise à l'air libre se faisait à travers ma
mansarde (partie privative), le syndic me demande dans cette nouvelle configuration d'utiliser ma mansarde à nouveau. Puis-je conteste la demande du syndic dès lors qu'il a la possibilité d'effectuer une mise à l'air libre depuis les parties communes ou encore mieux d'équiper la colonne d'un aérateur à membrane.j'ajoute qu'à aucun momment l'usage de ma mansarde n'avait été evoqué lors des votes des travaux en assemblé générale par le syndic ou l'architecte retenu pour le
suivi des travaux .
Merci de bien vouloir m'eclairer

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés